

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 437-49



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance ordinaire du 12 mars 2019, le conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT NO 437-49 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN DE ZONAGE DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 437 AFIN D'Y INTÉGRER LA NOUVELLE CARTOGRAPHIE APPLICABLE AUX ZONES DE CONTRAINTES RELATIVES AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN.**

Que ce règlement peut être consulté à l'Hôtel de Ville, au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30, ainsi que sur le site web de la Ville au www.ndip.org.

Que ce règlement est entré en vigueur le 4 avril 2019.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 8 AVRIL 2019.

Me Catherine Fortier-Pesant
Greffière

/sb
